

LA HIERARCHIE DES NORMES

Conventions internationales (1)

Constitution (1)

dont

- Déclaration des droits de l'homme et du citoyen 1789
- préambule constitution 1946
- Constitution 1958

Lois

(parlement et sénat)

Règlements

(Arrêtés et décrets)

Dont **Code du travail (2)**

Conventions collectives

Interprofessionnelles

de branche

accords d'entreprise (3)

Usages - notes de service - engagement unilatéral

Règlement intérieur

Contrat de travail (4)

(1) *Ce bloc constitutionnel comprend :*

- la **déclaration des droits de l'homme et du citoyen** de 1789,
- le **préambule de la déclaration de 1946**,
- la **constitution de 1958** et
- la **charte environnementale de 2005**.

Il peut être modifié, en particulier dans le cas de

- **conventions internationales**, et éventuellement
- dans le **cadre directif de l'Union Européenne**, par un vote à 75 % de l'assemblée plénière des parlementaires et des sénateurs.

(2) *Le code du travail est depuis quelques années l'objet de vigoureuses attaques, en particulier du MEDEF, en ce qui concerne surtout les procédures de licenciement.*

(3) *Les accords d'entreprise commencent à prendre le pas sur les conventions collectives, en principe supérieures en droit, soit par des signatures de syndicats, soit par des décisions de justice.*

(4) *Le contrat de travail devient de plus en plus modulable et changeable unilatéralement.*